

# LE PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES VA S'APPLIQUER

21 décembre 2018



Il y a 15 jours de cela, le protocole sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique ne pouvait s'appliquer puisque les signataires (CFDT, UNSA, FSU, CFTC, CFE-CGC, FA-FP) ne représentaient que 49,05 % des suffrages. Les organisations CGT, FO et Solidaires, refusaient de se prononcer pour un soi-disant problème de calendrier (calendrier arrêté cet été !) qui se percutait avec les élections professionnelles du 6 décembre !

Depuis ces élections, justement, les 6 organisations syndicales signataires sont passées de 49,05 % (d'après les résultats des élections de décembre 2014) à 51,18 % à l'aulne des résultats des élections du 6 décembre 2018. De plus, le syndicat Solidaires, a annoncé le 20 décembre, en se désolidarisant de la CGT et de FO, qu'il signerait finalement le protocole, faisant ainsi passer le pourcentage des signataires à 57,95 %.

Il est vrai que pour sauver le protocole, Olivier Dussopt, le secrétariat d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, a décidé de changer un peu les règles du jeu ([voir l'article d'Acteurs Publics sur le sujet](#)). Le texte n'est plus basé sur la représentativité de 2014 mais sur celle du 6 décembre 2018. A noter cependant que même avec la représentativité de 2014, le texte aurait été majoritaire avec le changement de position de Solidaires.

A la CFDT, nous sommes satisfait que ce protocole puisse s'appliquer ([voir ici quelles étaient les conséquences en cas de non application](#)) même si la pirouette exécutée par le gouvernement n'est peut être pas très élégante !